

# RÉUSSITE

**La France : terre de réussite !  
Libérons les talents !**

**JUIN 2013**



## ÉDITORIAL

**S**elon une enquête récente, une majorité de jeunes entre 18 et 34 ans aimerait, s'ils le pouvaient, partir dans un autre pays, considérant que leur avenir est bouché en France et que leur réussite serait plus facile à l'étranger.

C'est un signal d'alarme à prendre au sérieux ! Lorsque la réussite est pointée du doigt, lorsque l'on confond l'égalité et l'égalitarisme, lorsqu'on sanctionne la prise de risque et qu'on tourne le dos au mérite, on fait fuir les talents et c'est toute la communauté nationale qui en souffre.

Dans notre pays, la réussite est malheureusement toujours regardée d'un mauvais œil, avec suspicion. Si on a réussi, ce n'est pas grâce à son mérite, à ses idées, à son talent mais parce qu'on a écrasé ou dupé les autres. Ce dénigrement systématique de la réussite est aujourd'hui accentué par François Hollande et sa majorité qui trouvent chaque jour de nouveaux boucs émissaires pour masquer leur impéritie.

Cette vision paralyse la société française, bloque les initiatives de chacun et de tous et suscite la défiance. Avec des Français de plus en plus méfiants à l'égard de leurs institutions mais aussi à l'égard d'autrui : ainsi, pour 78% des personnes interrogées, « on n'est jamais trop prudent quand on a affaire aux autres ».<sup>1</sup>

Or, la réussite des uns ne doit pas être vue comme le résultat d'une spoliation ou d'une exploitation des plus fragiles mais comme la récompense légitime du mérite, accessible à ceux qui s'en donnent les moyens. La réussite n'est pas une honte. Chacun a son parcours de réussite à faire, au service de soi-même, de ses enfants, et de son pays, la France.

Qu'ils soient professionnels, scientifiques, sportifs, artistiques, associatifs, familiaux, tous les chemins de réussite doivent être reconnus et valorisés. Ils sont une source d'épanouissement personnel mais aussi un moteur pour toute la société et une fierté pour toute une Nation.

A l'UMP, nous voulons montrer qu'il n'y a pas qu'un seul chemin de réussite mais que tout le monde doit pouvoir développer ses talents. « *Attentifs aux inquiétudes et aux espoirs des Françaises et des Français, nous avons pour priorité que chacune et chacun trouve sa voie de réussite dans notre société et qu'aucun territoire ne soit délaissé. Nous croyons au mérite et au travail. Nous croyons au talent* »<sup>2</sup>.

Le sursaut de la France viendra de chacune et chacun d'entre nous. Nous voulons donc favoriser la réussite, créer le climat qui aide les talents à se développer et à s'épanouir.

Il est temps de libérer les talents et les énergies qui sont la force de la France !

**Jean-François Copé**

Président de l'UMP

**Hervé Mariton**

Délégué général au Projet

**Valérie Debord**

Déléguée générale adjointe au Projet

**Bruno Retailleau**

Délégué général adjoint au Projet

<sup>1</sup> France 2013 : les nouvelles fractures – IPSOS – janvier 2013

<sup>2</sup> Extrait de la Charte des valeurs de l'UMP - <http://www.u-m-p.org/notre-parti/nos-valeurs>



# SOMMAIRE

<b>Nos propositions pour favoriser la réussite .....</b>	<b>7</b>
<b>1. Une formation qui valorise toutes les formes de réussite : « de la culture du diplôme à la culture du métier ».....</b>	<b>7</b>
a) Donner l'autonomie aux établissements scolaires.....	7
b) Revaloriser l'apprentissage, voie d'excellence vers l'emploi.....	8
c) Renforcer et garantir les internats d'excellence que le gouvernement démantèle .....	8
d) Encourager la pratique sportive et artistique .....	9
<b>2. Reconnaître le droit à l'erreur : « on réussit rarement du premier coup ».....</b>	<b>10</b>
<b>3. Encourager et protéger l'innovation et la création : « la réussite, c'est d'abord une bonne idée ».....</b>	<b>11</b>
<b>4. Passer d'une administration de contrôle à une administration de service.....</b>	<b>12</b>
<b>5. Viser d'emblée l'international : « pas de frontières pour la réussite » .....</b>	<b>14</b>
<b>6. Libérer le travail et casser les barrières à l'emploi : un droit du travail plus souple pour protéger les personnes plutôt que les postes .....</b>	<b>15</b>
<b>7. Soutenir l'investissement et la prise de risque .....</b>	<b>18</b>
<b>8. Encourager la transmission des entreprises .....</b>	<b>20</b>
<b>9. La réussite est très difficile sans référentiels communs .....</b>	<b>20</b>



# Nos propositions pour favoriser la réussite

## 1. Une formation qui valorise toutes les formes de réussite : « de la culture du diplôme à la culture du métier »

Dans toutes les classes de France, même dans les meilleurs établissements, il y a toujours une poignée d'élèves en tête, un peloton qui suit, et un tiers d'élèves en difficultés, souvent les mêmes dans toutes les matières. C'est ainsi que fonctionne notre école. Au final, on arrive à une sélection par l'échec qui entraîne un coût humain très élevé. Il faut aujourd'hui trouver les moyens de valoriser chacun, selon ses compétences et son mérite. Car en France, nous avons la culture du diplôme au détriment de celle du métier.

### a) Donner l'autonomie aux établissements scolaires

L'échec à l'école est un phénomène préoccupant pour notre pays et il se fabrique très tôt. Quatre écoliers sur dix, soit environ 300 000 élèves, sortent du CM2 avec de graves lacunes : près de 200 000 d'entre eux ont des acquis fragiles et insuffisants en lecture, écriture et calcul ; plus de 100 000 n'ont pas la maîtrise des compétences de base dans ces domaines. Cette situation, loin de s'améliorer ou de se stabiliser, se dégrade depuis quinze ans.

Par ailleurs, le système scolaire est incapable de corriger les inégalités de naissance et il a même tendance à les aggraver. Ainsi parmi les enfants qui entrent en 6<sup>ème</sup>, seuls 3% des enfants d'enseignants ont redoublé contre 7% pour les enfants de cadres mais 29% pour les enfants d'ouvriers et 41% pour les enfants d'inactifs.

Pour renforcer l'égalité des chances, il faut des responsables identifiés, avec des vraies marges de manœuvre, des responsables qui s'engagent sur des objectifs et qui rendent compte de leurs résultats. C'est pourquoi, il est indispensable que les directeurs d'établissements scolaires puissent piloter leurs établissements pour adapter au mieux l'enseignement au profil des élèves. Cette autonomie pédagogique pourrait être consacrée à l'approfondissement des programmes (le socle commun de connaissances restant la base commune), à l'organisation du travail des enseignants et à la possibilité d'aménager autrement les horaires des élèves, sur les modes privilégiés de groupement des élèves (classes, groupes de niveau, ...) avec une utilisation plus grande des postes à profil particulier.

Nous voulons donc donner davantage d'autonomie aux directeurs d'établissements scolaires primaires et secondaires afin qu'ils puissent, en lien avec leurs équipes pédagogiques, s'adapter aux priorités locales et définir un projet d'établissement adapté aux besoins des élèves.

L'autonomie concerne aussi la gestion : les chefs d'établissement doivent avoir davantage de latitude dans la gestion de leur budget. Elle doit surtout concerner la gestion de l'équipe pédagogique : recrutement, évaluation, gestion des remplacements temporaires...

### PROPOSITION 1

- **Plus d'autonomie pour les établissements scolaires.**

#### *b) Revaloriser l'apprentissage, voie d'excellence vers l'emploi*

L'apprentissage souffre encore trop souvent d'une image négative alors même qu'il constitue une voie d'excellence vers l'emploi. Nous devons poursuivre sa réhabilitation, en permettant aux élèves qui le souhaitent de pouvoir commencer à apprendre un métier dès l'âge de 14 ans.

### PROPOSITION 2

- Adapter le collège aux nouveaux besoins des élèves afin d'offrir à chacun une diversification des voies de réussite tout en gardant une possibilité de réorientation ultérieure. **La mise en place des classes « métiers-études » sur le modèle des « sport-études » permettrait aux jeunes qui le souhaitent, dès 14 ans, d'axer une partie de leur enseignement sur le monde professionnel**, de découvrir les métiers des services et de la production. L'initiation aux métiers se ferait en milieu scolaire et en lien avec les entreprises. Les classes métiers-études, comme les classes sport-études, seraient des classes d'ouverture et d'expression des talents. Tout devra rester possible après : s'orienter vers une filière générale, un lycée technique ou professionnel ou un Centre de Formation d'Apprentis. Les CFA pourraient d'ailleurs être transformés en « facultés des métiers ».

### PROPOSITION 3

- Revaloriser l'alternance et l'apprentissage, c'est aussi montrer qu'une pédagogie d'excellence a toute sa place à l'université. Il paraît donc nécessaire de **renforcer les liens entre l'université et le monde du travail afin de développer l'alternance mais aussi les dispositifs de formation tout au long de la vie et une culture plus entrepreneuriale auprès des étudiants**. Cette consolidation des liens passe par une place renforcée des représentants du monde de l'entreprise dans les conseils d'administration des universités, avec droit de vote.

#### *c) Renforcer et garantir les internats d'excellence que le gouvernement démantèle*

Une étude du 11 avril dernier de l'Institut des Politiques Publiques réalisée par 4 chercheurs pour le compte du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse sur l'internat d'excellence de Sourdon a montré une forte amélioration des résultats des élèves en mathématiques, accompagnée d'une ambition scolaire accrue et d'un désir d'apprendre plus affirmé. Cette étude a aussi indiqué que « *l'expérience des internats d'excellence démontre qu'une mobilisation réelle sur un projet cible et ambitieux* ».



*peut produire des effets mesurables* ». Pourtant le gouvernement socialiste a décidé de fermer les internats d'excellence montrant ainsi tout le mépris qu'il a à l'égard des enfants des familles modestes qui avaient pourtant la chance de bénéficier d'un enseignement de très bonne qualité, facteur d'ascenseur social.

#### PROPOSITION 4

- **Renforcer et garantir les internats d'excellence que le gouvernement socialiste démantèle.**

#### *d) Encourager la pratique sportive et artistique*

Les études démontrent l'impact d'une pratique sportive ou artistique sur la curiosité, la créativité, l'ouverture aux autres ; au-delà, c'est un facteur incontestable de réussite scolaire.

Permettre à tout élève de bénéficier, non plus seulement de quelques expériences ponctuelles, mais d'un parcours cohérent, doit être une priorité. Ce parcours doit reposer sur trois piliers : l'initiation, la rencontre avec les professionnels et l'apprentissage régulier.

#### PROPOSITION 5

- **Proposer à chaque classe d'âge, parallèlement aux enseignements obligatoires, une pratique artistique effective en dehors du temps scolaire, à l'école ou dans un équipement culturel de proximité.**

Cette mesure pourrait s'accompagner de dispositifs complémentaires comme :

- la création d'un réseau d' « écoles des arts » qui favoriserait les passerelles entre les différents lieux d'apprentissage des pratiques artistiques, conservatoires et autres. Ce réseau devrait garantir une plus grande synergie entre tous les acteurs de l'éducation artistique en France en dehors de l'école ;
- une meilleure reconnaissance, voire une labellisation, des nombreuses offres relevant du secteur associatif ; à cet égard, l'exemple du sport avec des clubs affiliés aux grandes fédérations pourrait être examiné, afin d'apporter à ces offres associatives un support et de donner aux parents des repères dans l'offre qui est faite.

#### PROPOSITION 6

- **Inciter l'ensemble des établissements scolaires et universitaires à prendre en compte les talents sportifs et artistiques dans le cadre des dossiers en donnant un bonus pour les résultats en compétition.**

#### PROPOSITION 7

- **Diriger prioritairement le soutien de l'Etat vers les clubs prenant des initiatives en faveur des publics les plus éloignés de la pratique sportive pour des raisons sociales, culturelles, économiques ou de santé.**

### PROPOSITION 8

#### ● **Mettre l'éducation au cœur de la formation sportive**

Les centres de formation ou les sports-études sont autant de parcours destinés à former les champions de demain. Cependant, l'éducation scolaire des élèves ne doit pas être pour autant délaissée. Tous les élèves ne sont pas amenés à accéder au monde professionnel et c'est pourquoi ils ont besoin d'une formation adaptée afin de bénéficier de toutes leurs chances en cas d'échec. Les sportifs de haut niveau sont également amenés à partir très tôt en retraite. Mettre l'accent sur la formation scolaire, c'est donner à ces sportifs de nombreuses possibilités de reconversion. Le double-projet mené par l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance répond pleinement à ce souci de marier parcours scolaire et formation sportive. Nous proposons de :

- renforcer la priorité donnée à l'éducation dans les centres de formation, en prenant autant en compte la réussite sportive que scolaire ;
- rapprocher monde de l'entreprise et centres de formation grâce à la mise en place de stages dans le cursus.

## 2. Reconnaître le droit à l'erreur : « on réussit rarement du premier coup »

Demander à la jeunesse de se lancer, c'est aussi lui donner les moyens de rebondir si elle ne réussit pas du premier coup. On dramatise tellement l'échec dans notre pays qu'on parle tout de suite de « seconde chance » au lieu de parler de « droit à l'échec » ! Par ailleurs, permettre à un entrepreneur de mieux rebondir après un échec, c'est la possibilité de lui éviter de refaire les mêmes erreurs dans un nouveau projet. C'est pourquoi, la suppression de l'indicateur 040 de la Banque de France est une bonne nouvelle.

### PROPOSITION 9

- **Sensibiliser les créateurs à la nécessité de souscrire à l'assurance chômage de l'entrepreneur** et du mandataire social. Pourtant créée en 1979, la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) est souvent méconnue par les jeunes créateurs.

### PROPOSITION 10

- **Ne pas spécialiser la licence et encourager la pluridisciplinarité** dans les cursus universitaires en donnant aux étudiants la possibilité de choisir une matière « majeure » et une matière « mineure » dans des filières différentes.

### PROPOSITION 11

- Entre 16 et 18 ans, un jeune doit soit se former, soit travailler. Les « décrocheurs » du système scolaire sont très souvent pris par la suite dans la spirale du chômage de longue durée, en raison de leur absence de qualification. **Si un jeune, entre 16 et 18 ans, ne travaille pas, une formation lui sera proposée par l'Agence pour le Travail. S'il ne la suit pas, les allocations familiales perçues par ses parents seront supprimées.**

### 3. Encourager et protéger l'innovation et la création : « la réussite, c'est d'abord une bonne idée »

Dans les années à venir, notre pays va devoir faire face, comme la plupart des pays dans le monde, à des **défis majeurs qui constituent autant d'opportunités de croissance à condition de faire les bons choix et de s'assurer que l'argent investi apportera une rentabilité à la collectivité sous forme de croissance supplémentaire, d'acquisition de positions économiques fortes au niveau mondial et donc d'emplois pérennes.**

Cela ne signifie en aucun cas qu'il faille abandonner les secteurs plus traditionnels pour lesquels des innovations, pas forcément technologiques sont toujours possibles (innovations marketing, processus de production, innovations en termes de gestion des ressources humaines ...).

Avec le crédit impôt recherche, mis en place sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, nous avons un instrument fiscal, désormais reconnu dans le monde entier et qui a favorisé la création ou la réimplantation de centres de recherches dans notre pays. Il a aussi permis à des PME de pouvoir mieux financer l'innovation qui ne doit pas être l'apanage des grands groupes. Qu'il s'agisse d'économie traditionnelle ou d'économie numérique, l'innovation offre aujourd'hui de nouvelles perspectives à tous les acteurs économiques, de la PME au groupe international.

Mais il ne faudrait pas que les leaders de l'Internet prennent prétexte de la nouveauté numérique pour s'affranchir perpétuellement des responsabilités qui reposent sur tout opérateur économique. A l'égard de ses clients, à l'égard de ses partenaires, à l'égard de la société. C'est pourquoi, la défense de la protection intellectuelle dans le monde numérique doit rester une priorité.

#### PROPOSITION 12

- **Aider les PME à déposer des brevets en finançant les conseils en propriété industrielle à l'occasion du premier dépôt de brevet des PME et en développant des produits d'assurance défense-recours pour aider les entreprises à faire face à d'éventuels litiges (contrefaçons ou contentieux liés à la propriété industrielle).**

**PROPOSITION 13**● **Relancer la logique de financements de la recherche sur projets**

Elaborer une stratégie d'investissement claire, concentrée sur quelques filières d'excellence :

- faciliter les interactions entre les différentes technologies de rupture pour renforcer l'effet de levier ;
- permettre une innervation de l'ensemble des secteurs économiques.

Associer le public et le privé pour un partage des risques et une bonne vision des marchés en créant plusieurs fonds d'investissement spécifiques (par filière prioritaire ou par programme d'investissement) pour éviter un monopole et une absence de benchmark. Ces fonds doivent allier public et privé et être susceptibles d'attirer aussi des capitaux étrangers. Ils doivent financer des projets à cycle de développement plus long que ceux que le privé peut financer seul.

Un principe de base : tout euro d'argent public investi doit trouver sa contrepartie en financements privés. Des conseils d'administration des fonds doivent comprendre des représentants de l'investisseur public mais aussi des industriels, des spécialistes de la gestion du risque et des personnalités étrangères pour avoir une vision internationale.

Assurer la rencontre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée :

- Renforcer les coopérations entre les pôles universitaires les plus axés sur l'innovation et les plus attractifs au niveau international et de ces derniers avec les entreprises, en particulier les PME.
- Mieux valoriser la recherche fondamentale et professionnaliser davantage la gestion de la propriété intellectuelle avec la création d'entreprises issues des laboratoires d'universités, incubateurs de start-ups créées par des étudiants financés par les universités.

## 4. Passer d'une administration de contrôle à une administration de service

L'environnement législatif et surtout son caractère instable sont sources de complexité pour les entreprises, en particulier les PME : le code du travail comporte 3 200 pages, celui des impôts, 3 550 pages regroupant plus de 3 000 articles. **Le coût de la complexité du droit est estimé entre 3 et 5 % du PIB par l'OCDE.** Trop d'entreprises, notamment les PME, se voient bloquées dans leur développement, non par manque de dynamisme, mais par peur des réglementations, en particulier celles déclenchées en cascade par le franchissement des seuils.

Noyées sous les réglementations, les entreprises ont le sentiment que l'administration est davantage là pour les contrôler de manière pointilleuse que pour les aider à développer leur activité.

**PROPOSITION 14**

- **Supprimer les effets de seuil.** Nous proposons de doubler les seuils et de lisser dans le temps le passage de ces seuils par les entreprises.

**PROPOSITION 15**

- **Instaurer une règle d'or de la simplification** : pour toute norme nouvelle, 2 normes supprimées.

**PROPOSITION 16**

- **Restaurer la confiance en assurant la non-rétroactivité et la stabilité dans le temps des mesures fiscales.** Réformer la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et la loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, en introduisant deux mesures : la non-rétroactivité des mesures fiscales prises et l'inscription en début de législature dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) d'un volet « programmation fiscale » qui garantisse la stabilité des règles sur 5 ans.

**PROPOSITION 17**

- **Développer l'e-administration.** Au cœur de la modernisation de l'Etat, elle vise à proposer aux Français le meilleur service public au meilleur coût. En effet, l'administration en ligne se développe au bénéfice de tous. Les usagers d'abord puisqu'avec Internet, c'est l'administration qui s'adapte au rythme de vie des Français et non l'inverse, les agents, qui voient leur métier renouvelé et les échanges avec les autres administrations facilités, les contribuables, enfin, grâce aux gains de productivité dégagés.

**PROPOSITION 18**

- **Etendre le Titre Emploi Service Entreprise aux PME de moins de 20 salariés.** Actuellement réservé aux entreprises employant au plus 9 salariés, le Titre Emploi Service Entreprise permet de simplifier les procédures relatives à l'embauche, à la fourniture du contrat de travail, à la délivrance du bulletin de salaire et au calcul des cotisations et contributions obligatoires.

**PROPOSITION 19**

- **Créer un guichet unique pour les PME de moins de 20 salariés.** S'appuyer sur le déploiement actuel du guichet unique des services fiscaux pour les entreprises afin d'en faire une porte d'entrée unique pour les PME. Renforcer les échanges de fichiers entre les différentes administrations.

## 5. Viser d'emblée l'international : « pas de frontières pour la réussite »

Dans le domaine scientifique, artistique ou commercial... la réussite dépasse vite les frontières. C'est pourquoi, la maîtrise de langues étrangères, en particulier l'anglais, est de plus en plus indispensable. La promotion du français dans le monde n'est pas incompatible avec un meilleur apprentissage des langues étrangères, au contraire. Certains crient souvent au crime contre la langue française et la francophonie dès qu'on parle de maîtriser l'anglais. Dans notre monde globalisé, parler anglais couramment, ce n'est plus une option, c'est une nécessité.

### PROPOSITION 20

- **Renforcer l'apprentissage des langues vivantes à l'école et dans l'enseignement secondaire**

- Développer les cours de langue par Internet (e-learning) afin de renforcer la pratique à l'oral ;
- Développer les échanges internationaux pour les lycées via Internet : mettre en place un système de tandem entre des lycéens français et des lycéens étrangers qui pourraient échanger en ligne.

Par ailleurs, nos PME sont peu présentes à l'export : seulement 5 % des entreprises françaises ont des activités à l'export dont 10% réalisent 90% des ventes françaises à l'étranger.

### PROPOSITION 21

- **Faire un crédit d'impôt export** en lieu et place de toutes les aides à l'export (sous-utilisées et compliquées).

### PROPOSITION 22

- **Développer le portage** et la mise à disposition d'experts par les grands groupes.

## 6. Libérer le travail et casser les barrières à l'emploi : un droit du travail plus souple pour protéger les personnes plutôt que les postes

La surimposition du travail en France est l'une des principales explications de notre décrochage, notamment par rapport à l'Allemagne. En dix ans, les parts de marché de nos entreprises dans le commerce mondial sont passées de 5% à 3,5%. Les coûts salariaux ne sont pas la seule explication à nos problèmes de compétitivité mais ils expliquent pour beaucoup la faiblesse historique des marges de nos entreprises et donc celle de l'investissement, de l'innovation et de la création d'emplois.

### PROPOSITION 23

- **Baisser de 10% les charges sociales payées sur les salaires** en supprimant les cotisations sociales « famille ». Cela représenterait une bouffée d'oxygène de 33 milliards d'euros pour l'emploi et l'innovation. Pour compenser cette baisse de charges, nous proposons d'augmenter de 3 points le taux supérieur de la TVA et de baisser de 10 milliards d'euros la dépense publique. Le crédit d'impôt emploi-compétitivité (CICE), moins efficace et incertain, serait alors supprimé.

Pour restaurer la confiance dans le travail, nous devons aussi faire le pari de la responsabilité. En réglementant les relations au travail dans les moindres détails, le gouvernement pense protéger les salariés. Les normes s'ajoutent les unes aux autres, parfois même sans cohérence, et finissent par atteindre l'objectif inverse : nuire aux travailleurs, notamment les plus fragiles.

### PROPOSITION 24

- **Définir les règles d'organisation du travail par branche professionnelle et par entreprise**

Le législateur fixe les grands principes et les partenaires sociaux en déclinent les modalités dans chaque branche et dans chaque entreprise. Les partenaires sociaux sont compétents sur : la durée du travail, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, la formation, la négociation salariale et la participation, les conditions de travail et la santé au travail.

### PROPOSITION 25

- **Augmenter le taux d'encadrement et la qualité du suivi des demandeurs d'emploi**

Les moyens de l'Agence pour le Travail dédiés au placement des demandeurs d'emplois seront augmentés pour améliorer leur taux d'encadrement et l'individualisation de leur suivi. Un chercheur d'emploi pourra demander à être accompagné par une structure concurrente, agissant en délégation de service public, l'Agence pour le Travail finançant alors le recours à ce service.

**PROPOSITION 26**● **Privilégier l'aide à la reconversion des salariés**- **En conditionnant la prime « supra-légale » au suivi d'une formation.**

En cas de licenciement, salariés et employeurs ont la possibilité de négocier une prime dite « supra-légale » en sus de l'indemnité légale ou conventionnelle. Pour les salariés de moins de 55 ans, nous proposons de conditionner une partie du bénéfice de la somme au suivi d'une formation qualifiante et à la recherche effective d'un emploi.

- **En incitant les salariés à s'inscrire à l'Agence pour le Travail, avant la fin de leur contrat.**

Un salarié ne doit pas attendre de se trouver effectivement au chômage avant de solliciter l'accompagnement de l'Agence pour le Travail. C'est particulièrement vrai pour les salariés dont la mission va bientôt s'achever. En s'inscrivant avant la fin de leur contrat auprès d'un conseiller de l'Agence pour le Travail, ils gagneront du temps dans leur recherche à venir.

**PROPOSITION 27**● **Simplifier l'offre de formation et orienter les choix de formations en fonction des besoins de l'économie**

- Fusionner les nombreux dispositifs de formation<sup>1</sup> dans un compte unique, portable d'une entreprise à l'autre. Ce compte serait crédité à l'entrée sur le marché du travail pour donner à chacun un crédit-temps inversement proportionnel à la formation initiale. Il serait abondé chaque année par des « chèques-formation », dont le montant évoluerait à l'ancienneté.

- La gestion de la formation professionnelle serait confiée à l'Agence pour le Travail. Les formations seraient labellisées par l'Agence pour le travail pour promouvoir les offres réellement qualifiantes.

- Les salariés ou les demandeurs d'emploi seraient incités à choisir des formations en fonction des besoins de l'économie. Une formation permettant d'accéder à un emploi recherché dans le bassin d'emploi coûterait moins cher en crédit-formation qu'une formation qui ne correspond pas aux besoins des entreprises du bassin d'emploi.

<sup>1</sup> passeport formation, congé individuel de formation, droit individuel à la formation, plan formation, période de professionnalisation, bilan de compétences, etc...



**PROPOSITION 28**

- **Promouvoir de nouvelles formes de travail** en proposant un cadre juridique et fiscal adapté aux nouvelles formes de travail. Le salariat n'est pas le seul cadre dans lequel les individus peuvent exercer une activité au sein d'une entreprise. Il faut répondre à la demande croissante d'autonomie et des nouvelles formes d'activités (télétravail, portage salarial, coworking, groupement d'employeurs).

**PROPOSITION 29**

- **Relancer la participation**

L'association capital-travail reste un outil d'une profonde modernité à l'heure où certains veulent ressusciter la lutte des classes. Pour faire converger les intérêts des salariés et des actionnaires, nous voulons davantage associer les salariés à la marche de l'entreprise et à ses résultats.

Les incohérences du gouvernement socialiste sur ce sujet imposent une remise à plat totale des dispositifs de participation pour leur donner une meilleure visibilité et les inscrire dans le long terme. Il faut d'urgence revenir sur le doublement du forfait social sur l'épargne salariale qui a considérablement pénalisé le pouvoir d'achat des salariés.

## 7. Soutenir l'investissement et la prise de risque

En 60 ans, le taux d'épargne des ménages est resté stable et élevé : 16,9% en 1950 et 16,1% en 2011. Par comparaison, il est de 16,5% en Allemagne, de 12% en Italie, de 11% en Espagne et de 6% au Royaume-Uni. La moyenne européenne se situant à 11,1%<sup>3</sup>.

Un taux élevé d'épargne est un atout si elle est investie dans des produits utiles au financement de l'économie. La fiscalité de l'épargne et du patrimoine doit encourager le capital productif, décourager la rente et privilégier les assiettes larges et immobilières pour assurer son rendement. Près de la moitié du patrimoine financier des Français est constitué d'une épargne non risquée (assurance-vie, livret A, LDD, immobilier) soutenue par les incitations fiscales. 57% de l'épargne bénéficie d'un avantage fiscal dont 45% est de l'épargne non-risquée et 12% de l'épargne risquée<sup>4</sup>. 67% de l'encours d'épargne des Français est « non-risqué » et au 3ème trimestre 2012, 92% des flux d'épargne financière des ménages ont été placés sur des supports sans risque<sup>5</sup>.

Depuis 2008, la Bourse de Paris a perdu environ 2,3 millions d'actionnaires individuels. Leur proportion est passée de 13,8% des Français fin 2008 à 8,5% en mars 2012, soit un total de 4,1 millions d'investisseurs individuels (hors actionnariat salarié)<sup>6</sup>.

Or c'est l'épargne « risquée » qui contribue au financement des entreprises, des entrepreneurs et donc à la croissance et l'emploi. Notre fiscalité de l'épargne doit donc évoluer vers une plus grande neutralité à l'égard des différents supports d'épargne sans risque et liquides pour privilégier l'épargne productive et longue.

### PROPOSITION 30

- **Supprimer progressivement les incitations à la détention d'actifs peu productifs pour notre économie** : baisser les plafonds des livrets réglementés à l'exception du Livret d'Épargne Populaire (LEP) destiné aux personnes les plus modestes. Allonger la durée de l'assurance vie reportant l'exonération fiscale de 8 à 12 ans et donner une prime aux contrats « en unités de compte » pour encourager l'actionnariat.

### PROPOSITION 31

- **Mettre en place une fiscalité sur les plus-values qui tienne compte des risques encourus** par les investisseurs et de la différence de nature entre une plus-value et un revenu (revenir au prélèvement forfaitaire libératoire).

<sup>3</sup> Eurostat

<sup>4</sup> L'impact des mesures législatives portant sur les produits financiers. Rapport d'information de l'Assemblée nationale, 2008.

<sup>5</sup> Banque de France - Comptes financiers des agents non financiers 3<sup>ème</sup> trimestre 2012

<sup>6</sup> Baromètre TNS Sofres pour La Banque Postale et «Les Echos», juin 2012

**PROPOSITION 32**

- **Fusionner, simplifier et déplaçonner les outils fiscaux qui permettent d'abonder le capital des entreprises** (IR-Madelin, FCPI, FIP).

**PROPOSITION 33**

- **Renforcer les obligations des banques pour le financement des PME** (avec les fonds issus de l'épargne réglementée laissée à leur disposition (30% de l'épargne collectée), en définissant plus clairement et de manière plus restrictive les entreprises et le type de prêts ciblés dans les textes réglementaires.

**PROPOSITION 34**

- **Revenir au prélèvement forfaitaire libératoire** dans le cadre d'une convergence européenne de la fiscalité sur le capital.

**PROPOSITION 35**

- **Augmenter le nombre de business angels afin de développer le capital-risque**

Avec seulement 4.000 business angels\*, la France est très en retard sur ses voisins, notamment la Grande-Bretagne, qui en compte 40.000 et les Etats-Unis, 400 000. Les business angels français bénéficient d'un statut spécial avec la société unipersonnelle d'investissement à risques (SUIR) qui leur donne accès à un ensemble d'avantages fiscaux et protège leurs biens personnels. Mais ce statut les prive de toute possibilité d'association qui leur permettrait d'élargir leur capacité d'investissement.

Il conviendrait donc d'instaurer des sociétés de business angels pour permettre à des investisseurs individuels de se regrouper pour co-investir (Obligation d'un nombre minimum d'associés, réduction d'impôt pour entrée au capital de la société, exonération de plus-values sur cession des actions de PME détenues sous condition de durée de détention (3 ans), exonération de plus-values sur cession des parts de la société de business angels détenues sous condition de durée de détention (8 ans)).

\* particuliers qui investissent leur argent personnel dans les jeunes entreprises innovantes, qui accompagnent et qui mettent à disposition de l'entrepreneur leurs compétences, leurs expériences, leurs réseaux relationnels et une partie de leur temps.

## 8. Encourager la transmission des entreprises

Alors que ces dernières années, de nombreuses mesures ont été prises pour simplifier et soutenir les créations d'entreprises, les transmissions/reprises semblent encore négligées alors qu'elles constituent un potentiel de croissance (réallocation d'actifs, redéploiement d'activités, pérennisation d'emplois...). Trop d'entreprises pourtant rentables meurent aujourd'hui faute de repreneurs.

### PROPOSITION 36

- **Encourager la transmission d'entreprise en stabilisant les pactes d'actionnaires** (« Dutreil »).

## 9. La réussite est très difficile sans référentiels communs

Pour renforcer le sens civique et le sentiment d'appartenance à la nation, nous voulons mettre en place, pour chaque jeune Français, un parcours de la citoyenneté qui s'articulerait tout au long de la vie autour d'événements structurants, notamment :

- **une cérémonie d'entrée dans la vie citoyenne à 18 ans**

Cette cérémonie, qui aurait lieu en mairie, serait l'occasion pour le jeune citoyen de recevoir sa carte d'électeur.

- **une journée nationale du drapeau dans les écoles et collèges**

Cette journée, qui prendrait des formes différentes selon le niveau scolaire, serait l'occasion de rappeler les valeurs véhiculées par le drapeau national, à l'exemple de ce qui se fait dans d'autres pays, comme le Canada.

- **une semaine Défense et Citoyenneté**

L'actuelle journée « Défense et Citoyenneté » qui a été instaurée avec la fin du service militaire, ne permet pas vraiment d'atteindre ses objectifs. Elle est en fait beaucoup trop courte. Nous voulons qu'elle soit remplacée par une semaine Défense et Citoyenneté, animée par des cadres de l'armée, par des membres de la Réserve citoyenne, afin qu'elle soit vraiment bénéfique pour les jeunes et pour la Nation. Les 6 jours pourraient être répartis sur plusieurs mois. Pour les jeunes scolarisés, ils pourraient se tenir en partie sur le lieu d'enseignement habituel.

- à terme, **une généralisation du service civique qui pourrait être proposée pour tous les jeunes Français.**

### PROPOSITION 37

- **Mettre en place un parcours de la citoyenneté tout au long de la vie.**

Notre réussite collective dépend aussi de notre volonté de construire un destin partagé, où chacun, quelles que soient ses origines, a des chances de réussir, une capacité à se projeter ensemble dans l'avenir, un souhait de partager une histoire et une culture. La France à laquelle nous croyons n'a rien à voir avec une juxtaposition de communautés séparées les unes des autres, étrangères aux principes républicains. La France à laquelle nous croyons, c'est au contraire la volonté de vivre ensemble et de construire ensemble, dans le respect de l'histoire de la France, de sa culture et de ses valeurs.

Devenir Français, c'est adhérer à une communauté de destin partagé. On ne doit pas pouvoir devenir Français « automatiquement », sans le vouloir vraiment.

**PROPOSITION 38**

- Conditionner l'obtention de la nationalité française à la manifestation de la volonté du demandeur.

**PROPOSITION 39**

- Renforcer les obligations, notamment en matière d'apprentissage de la langue française, des Contrats d'Accueil et d'Intégration.

**PROPOSITION 40**

- Réaffirmer la place de l'enseignement de l'histoire et de la géographie de la France en primaire et au collège, afin de renforcer le référentiel culturel commun à tous les jeunes de notre pays.



[www.u-m-p.org](http://www.u-m-p.org)